

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 6 décembre 2023 à 13 h 30 en la salle "Les Ruisseaux" au 2^e étage de l'Édifice de La Matanie

Présences

Mme Josée Marquis, maire de Saint-Adelme
M. Gérald Beaulieu, maire de Baie-des-Sables et préfet
M. Eddy Métivier, maire de Matane
M. Philippe Savard, maire de Sainte-Paule et préfet suppléant

Les membres présents forment le quorum. La séance est tenue sous la présidence du préfet, monsieur Gérald Beaulieu. La directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, ainsi que le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, sont aussi présents. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Recommandations aides financières
 - 3.1. FRR volet 2 – PDC collaboration spéciale (Société d'action nationale de Matane – événement Matane en lumières 2024)
 - 3.2. FRR volet 2 – PDC collaboration spéciale (Fondation du Cégep de Matane – projet Navette-Taxi Matane)
 - 3.3. FRR volet 2 – PDC collaboration spéciale (L'ALT Numérique Desjardins – projet Destination BSL - projet pilote)
 - 3.4. FRR volet 2 – PDC collaboration spéciale (Loisirs et Sports Bas-Saint-Laurent – projet Fonds de transport pour les clubs sportifs)
 - 3.5. FRR volet 2 – PDC collaboration spéciale (Club Optimiste de Matane – projet Opti-Neige 2024)
 - 3.6. FRR volet 2 – Dons et commandites (Association des handicapés gaspésiens – projet Campagne de dons 2024)
4. Renouvellement de la plateforme Idside.Concerto SaaS (conseil sans papier) pour une durée de 3 ans – Hébergement sécurisé et entretien annuel
5. Autorisation paiements – Autobus La Québécoise (décembre 2023)
 - 5.1. Contrat minibus au 31 janvier 2025 – Transports adapté et collectif (décembre 2023)
 - 5.2. Contrat minifourgonnettes au 14 janvier 2024 – Transports adapté et collectif (décembre 2023)
 - 5.3. Contrat gré à gré minifourgonnettes au 14 janvier 2024 – Transports adapté et collectif (décembre 2023)
6. Gestion des ressources humaines (GRH)
 - 6.1. Formation du comité de sélection pour le poste de Directeur.trice du service de l'aménagement et de l'urbanisme
 - 6.2. Fin de probation et embauche de madame Karine Demers au poste de réceptionniste-répartitrice
7. Autorisation – Dépôt d'une demande de subvention au Programme Emplois Été Canada 2024
8. Mandat pour la production d'une stratégie publicitaire multiplateforme pour informer les citoyens sur les bonnes pratiques d'utilisation de l'écocentre
9. Appui au projet "Caractérisation et aménagements dans les bassins versants des quatre grandes rivières du territoire de l'OBVNEBSL pour l'amélioration de la qualité de l'eau – Phase 1"

10. Mise en œuvre Entente sectorielle en attractivité et accueil BSL : facturation services rendus par DEM
 11. Opération Enfant Soleil
 12. Demande d'hébergement de fichiers de sauvegarde par la MRC
 13. Forum interrégional sur les risques côtiers 2024 : pour des solutions humaines en adaptation!, les 30 et 31 mai 2024 à Rivière-du-Loup
 14. Carte de crédit Visa Affaires de la MRC de La Matanie
 15. Autorisation signature – Contrats de prêts dans le cadre des dossiers FLI et FLS
 16. Autorisation signature – Quittances ou mains levées sur toutes hypothèques dans le cadre des dossiers FLI et FLS
 17. Autorisation de signature, par le directeur général et greffier-trésorier, de tous les documents requis dans l'exercice de ses fonctions
 18. Marché public de La Matanie
 - 18.1. Marché public – Directive de changement A-02
 - 18.2. Marché public – Directive de changement S-03
 - 18.3. Marché public – Directive de changement C-01
 19. Varia
 20. Période de questions
 21. Fermeture de la séance
-

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La séance est ouverte et le quorum est constaté.

RÉSOLUTION 646-12-23

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'appel des présences, les membres du comité administratif présents forment le quorum;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de l'ordre du jour lequel est lu par le préfet, monsieur Gérald Beaulieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour proposé en ajoutant le sujet suivant "*Autorisation de signature, par le directeur général et greffier-trésorier, de tous les documents requis dans l'exercice de ses fonctions*" au point 17 et en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE

RECOMMANDATIONS AIDES FINANCIÈRES

RÉSOLUTION 647-12-23

FRR VOLET 2 – PDC COLLABORATION SPÉCIALE (SOCIÉTÉ D'ACTION NATIONALE DE MATANE – ÉVÉNEMENT MATANE EN LUMIÈRES 2024)

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme Matane en lumières pour son événement *Matane en lumières 2024*;

CONSIDÉRANT l'analyse favorable du projet, par la directrice au développement territorial, dans le cadre du *Programme de développement des communautés (PDC) volet Collaboration spéciale* de la *Politique de soutien aux projets structurants (PSPS)*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise, à partir du FRR volet 2, une aide financière de 10 000 \$ à Société d'action nationale de Matane pour l'événement *Matane en lumières 2024*;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 648-12-23

FRR VOLET 2 – PDC COLLABORATION SPÉCIALE (FONDATION DU CÉGEP DE MATANE – PROJET NAVETTE-TAXI MATANE)

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Fondation du Cégep de Matane pour le projet *Navette-Taxi Matane*;

CONSIDÉRANT l'analyse favorable du projet, par la directrice au développement territorial, dans le cadre du *Programme de développement des communautés (PDC) volet Collaboration spéciale* de la *Politique de soutien aux projets structurants (PSPS)*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise, à partir du FRR volet 2, une aide financière de 7 500 \$ à la Fondation du Cégep de Matane pour le projet *Navette-Taxi Matane*;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 649-12-23

FRR VOLET 2 – PDC COLLABORATION SPÉCIALE (L'ALT NUMÉRIQUE DESJARDINS – PROJET DESTINATION BSL - PROJET PILOTE)

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme L'ALT Numérique Desjardins pour le projet *Destination BSL – projet pilote*;

CONSIDÉRANT l'analyse favorable du projet, par la directrice au développement territorial, dans le cadre du *Programme de développement des communautés (PDC) volet Collaboration spéciale* de la *Politique de soutien aux projets structurants (PSPS)*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise, à partir du FRR volet 2, une aide financière de 5 000 \$ à l'organisme L'ALT Numérique Desjardins pour le projet *Destination BSL – projet pilote*;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 650-12-23

FRR VOLET 2 – PDC COLLABORATION SPÉCIALE (LOISIRS ET SPORTS BAS-SAINT-LAURENT – PROJET FONDS DE TRANSPORT POUR LES CLUBS SPORTIFS)

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de Loisirs et Sports Bas-Saint-Laurent pour le projet *Fonds de transport pour les clubs sportifs*;

CONSIDÉRANT l'analyse favorable du projet, par la directrice au développement territorial, dans le cadre du *Programme de développement des communautés (PDC) volet Collaboration spéciale* de la *Politique de soutien aux projets structurants (PSPS)*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise, à partir du FRR volet 2, une aide financière de 2 480 \$ à Loisirs et Sports Bas-Saint-Laurent pour le projet *Fonds de transport pour les clubs sportifs*;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 651-12-23

FRR VOLET 2 – PDC COLLABORATION SPÉCIALE (CLUB OPTIMISTE DE MATANE – PROJET OPTI-NEIGE 2024)

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Club Optimiste de Matane pour le projet *Opti-Neige 2024*;

CONSIDÉRANT l'analyse favorable du projet, par la directrice au développement territorial, dans le cadre du *Programme de développement des communautés (PDC) volet Collaboration spéciale* de la *Politique de soutien aux projets structurants (PSPS)*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise, à partir du FRR volet 2, une aide financière de 2 000 \$ au Club Optimiste de Matane pour le projet *Opti-Neige 2024*;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 652-12-23

FRR VOLET 2 – DONS ET COMMANDITES (ASSOCIATION DES HANDICAPÉS GASPÉSIENS – PROJET CAMPAGNE DE DONS 2024)

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites*;

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier par la directrice au développement territorial et sa recommandation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *Politique d'octroi des dons et commandites* :

- Association des handicapés gaspésiens – projet Campagne de dons 2024 : 250 \$;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 653-12-23

RENOUVELLEMENT DE LA PLATEFORME IDSIDE, CONCERTO SAAS (CONSEIL SANS PAPIER) POUR UNE DURÉE DE 3 ANS – HÉBERGEMENT SÉCURISÉ ET ENTRETIEN ANNUEL

CONSIDÉRANT les termes de l'entente pour le renouvellement 2024-2025 ou 2024-2027 de la plateforme Concerto (conseil sans papier) de la Société Plan de Vol / Idside;

CONSIDÉRANT l'offre de rabais de 10 % sur le tarif régulier indexé pour un engagement de trois ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

D'accepter la proposition de la Société Plan de Vol / Idside pour l'utilisation du produit Concerto (conseil sans papier), comme suit :

Entente 1 an	Entente 3 ans
Tarif régulier : 5 142 \$ + taxes	Tarif réduit (10 %) = 4 628 \$ / an + taxes

D'autoriser la signature d'une entente d'une durée de trois (3) ans pour le renouvellement de la plateforme Concerto (conseil sans papier);

D'autoriser le paiement de la facture (An 1) à la Société Plan de Vol au montant de 4 628 \$, plus les taxes applicables, pour la période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025, payable à même le budget.

ADOPTÉE

**AUTORISATION PAIEMENTS – AUTOBUS LA QUÉBÉCOISE
(DÉCEMBRE 2023)**

RÉSOLUTION 654-12-23

**CONTRAT MINIBUS AU 31 JANVIER 2025 – TRANSPORTS ADAPTÉ
ET COLLECTIF (DÉCEMBRE 2023)**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 583-09-19 du Conseil de la MRC de La Matanie concernant la conclusion d'un contrat, d'une durée de cinq ans, avec *Autobus La Québécoise* pour la fourniture de services de transport de personnes avec des véhicules adaptés;

CONSIDÉRANT QUE le paiement pour les services de transport adapté et collectif s'effectue à la fin de chaque mois sur la base de 6 300 heures annuellement, soit 525 heures par mois, représentant un montant mensuel de 33 279,75 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de séance du Conseil en décembre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement mensuel de décembre 2023, à *Autobus La Québécoise*, pour les services de transport adapté et collectif au montant total de 38 263,40 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 655-12-23

**CONTRAT MINIFOURGONNETTES AU 14 JANVIER 2024 –
TRANSPORTS ADAPTÉ ET COLLECTIF (DÉCEMBRE 2023)**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 674-11-20 du Conseil de la MRC de La Matanie concernant la conclusion d'un contrat, d'une durée de trois ans, avec *Autobus La Québécoise* pour la fourniture de services de transport adapté et collectif (minifourgonnettes);

CONSIDÉRANT QUE le paiement pour les services de transport adapté et collectif avec minifourgonnettes s'effectue à la fin de chaque mois sur la base de 3 000 heures annuellement, soit 250 heures par mois, représentant un montant mensuel de 10 285,00 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de séance du Conseil en décembre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement mensuel de décembre 2023, à *Autobus La Québécoise*, pour les services de transport adapté et collectif (minifourgonnettes) au montant total de 11 825,19 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 656-12-23

**CONTRAT GRÉ À GRÉ MINIFOURGONNETTES AU 14 JANVIER 2024
– TRANSPORTS ADAPTÉ ET COLLECTIF (DÉCEMBRE 2023)**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 257-05-23 du Conseil de la MRC de La Matanie concernant la conclusion d'un contrat de gré à gré avec *Autobus La Québécoise*, du 1^{er} janvier 2023 au 14 janvier 2024, pour la fourniture de services de transport adapté et collectif avec minifourgonnettes;

CONSIDÉRANT QUE le paiement pour les services de transport adapté et collectif avec minifourgonnettes s'effectue à la fin de chaque mois sur la base de 1 500 heures annuellement, soit 125 heures par mois, représentant un montant mensuel de 6 731,25 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de séance du Conseil en décembre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement mensuel de décembre 2023, à *Autobus La Québécoise*, pour les services de transport adapté et collectif avec minifourgonnettes au montant total de 7 739,25 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (GRH)

RÉSOLUTION 657-12-23

FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE POSTE DE DIRECTEUR.TRICE DU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'URBANISME

CONSIDÉRANT l'autorisation d'affichage et le mandat au comité administratif (résolution 613-11-23) pour le processus de sélection et d'embauche au poste de directeur.trice du service de l'aménagement et de l'urbanisme de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de former un comité de sélection en vue d'une recommandation d'embauche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

QUE le comité de sélection pour le poste Directeur.trice du service de l'aménagement et de l'urbanisme de la MRC, soit composé de monsieur Gérald Beaulieu, madame Josée Marquis, monsieur Philippe Savard et monsieur Olivier Banville.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 658-12-23

FIN DE PROBATION ET EMBAUCHE DE MADAME KARINE DEMERS AU POSTE DE RÉCEPTIONNISTE-RÉPARTITRICE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 258-05-23 relative à l'embauche, en date du 4 juillet 2023, de madame Karine Demers à titre de réceptionniste-répartitrice, poste régulier temps complet, en alternance 32,5 heures/semaine (réception) et 37,5 heures/semaine (répartition), et la période de probation de 845 heures;

CONSIDÉRANT l'évaluation et la recommandation de la directrice du développement territorial et responsable du transport à l'effet de confirmer la réussite de la période de probation de madame Karine Demers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

QUE madame Karine Demers soit confirmée à titre d'employée régulière de la MRC de La Matanie et bénéficie à ce titre de tous les avantages prévus par la convention collective, l'assurance collective et le régime de retraite RRFS-FTQ, et ce, à compter de la date de la fin de sa probation, soit le 22 décembre 2023;

QUE la date du 4 juillet 2023 demeure la date de référence pour fins d'ancienneté, du calcul des vacances et de la progression d'échelons.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 659-12-23

AUTORISATION – DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME EMPLOIS ÉTÉ CANADA 2024

CONSIDÉRANT QUE la période de présentation des demandes pour le programme Emplois Été Canada se déroule du 21 novembre 2023 au 10 janvier 2024;

CONSIDÉRANT le besoin de ressources pour la sensibilisation à la gestion des matières résiduelles pour l'été 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le dépôt d'une demande de subvention, pour des emplois étudiants, présentée par la MRC de La Matanie dans le cadre du programme Emplois Été Canada 2024;

QUE monsieur Nixon Sanon, conseiller en environnement et cours d'eau, soit autorisé à signer les documents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 660-12-23

MANDAT POUR LA PRODUCTION D'UNE STRATÉGIE PUBLICITAIRE MULTIPLATEFORME POUR INFORMER LES CITOYENS SUR LES BONNES PRATIQUES D'UTILISATION DE L'ÉCOCENTRE

CONSIDÉRANT QU'un des éléments récurrents mentionnés au cours de la démarche de révision du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC a été la méconnaissance des différents services offerts à l'écocentre de Matane;

CONSIDÉRANT QUE les statistiques de collecte et de récupération de l'écocentre au cours des dernières années tendent à confirmer les témoignages;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de visites commerciales a diminué considérablement au cours des dix dernières années et que les quantités récupérées ont également diminué mais dans une moindre proportion;

CONSIDÉRANT QUE le taux de valorisation des matières reçues, après avoir stagné pendant quelques années, a commencé à diminuer;

CONSIDÉRANT QUE pour pallier cette faible connaissance de l'écocentre d'une partie de la population matanienne et pour augmenter, par la même occasion, le nombre de visites et le taux de collecte et de récupération des matières résiduelles qui ne font pas l'objet de collectes municipales régulières, des mesures de sensibilisation et de vulgarisation des services de l'écocentre de Matane ont été jugées prioritaires;

CONSIDÉRANT QUE l'une de ces mesures a amené la réalisation d'une production audiovisuelle par Ægir Médias au printemps et à l'été 2024;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'entreprendre immédiatement la diffusion de la production audiovisuelle sur des plateformes d'information et de divertissement conventionnelles et numériques pour la fin de l'année 2023 et l'année 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

D'accepter l'offre de Québecor Expertise Média et d'autoriser la production d'une campagne publicitaire numérique sur mesure pour un montant de 7 000 \$, plus taxes applicables, réparti sur les budgets des années 2023 et 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 661-12-23

APPUI AU PROJET "CARACTÉRISATION ET AMÉNAGEMENTS DANS LES BASSINS VERSANTS DES QUATRE GRANDES RIVIÈRES DU TERRITOIRE DE L'OBVNEBSL POUR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU – PHASE 1"

CONSIDÉRANT la demande d'appui au projet "Caractérisation et aménagements dans les bassins versants des quatre grandes rivières du territoire de l'Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent (OBVNEBSL) pour l'amélioration de la qualité de l'eau – Phase 1", lequel comprend la rivière Matane;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs de ce projet rencontrent ceux du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC de La Matanie adopté par le Conseil le 22 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QU'en plus des principes transversaux, quelques actions du PRMHH sont directement concernées par le projet de l'OBVNEBSL, soit :

- Réaliser un projet d'acquisition de connaissances sur les refuges thermiques ainsi que sur l'apport en sédiments sur la rivière Matane en réalisant des collaborations scientifiques;
- Caractériser les bandes riveraines de la portion privée de la rivière Matane à l'aide de l'IQBR;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie confirme son appui et sa participation à deux rencontres de comité de travail d'une valeur estimée à 420 \$;

QUE monsieur Nixon Sanon, conseiller en environnement et cours d'eau, soit désigné pour participer aux deux rencontres de comité de travail.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 662-12-23

MISE EN OEUVRE ENTENTE SECTORIELLE EN ATTRACTIVITÉ ET ACCUEIL BSL : FACTURATION SERVICES RENDUS PAR DEM

CONSIDÉRANT l'Entente sectorielle de développement pour l'accueil et l'attractivité du Bas-Saint-Laurent 2022-2026 octroyant notamment du financement annuel à la MRC de La Matanie pour des actions locales;

CONSIDÉRANT QU'à la rencontre de travail de juin 2023, les membres du Conseil ont convenu de partager le financement avec Développement Économique Matanie en lien avec ses actions à réaliser en attractivité dans le cadre de son mandat, principalement pour la participation au "Mois du Québec en France" en collaboration avec le Cégep de Matane;

CONSIDÉRANT la liste d'actions soumises par DEM en attractivité en 2023, incluant les actions réalisées pour la MRC dans le cadre de ladite entente sectorielle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser le paiement à DEM de la facture au montant de 16 667 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

OPÉRATION ENFANT SOLEIL

Les membres sont informés qu'une publication sera effectuée sur les médias sociaux de la MRC de La Matanie afin de souligner l'implication d'un membre du Conseil, monsieur Jonathan Massé, maire de Grosses-Roches, dans le cadre de la Saucette 2023 à Percé. Il s'agit d'une activité visant à soutenir l'organisme à but non lucratif Opération Enfant Soleil.

RÉSOLUTION 663-12-23

DEMANDE D'HÉBERGEMENT DE FICHIERS DE SAUVEGARDE PAR LA MRC

CONSIDÉRANT la demande d'hébergement de données de sauvegarde de la municipalité de Saint-Adelme sur le réseau de stockage de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC détient l'espace sur son réseau de stockage pour recevoir les données de sauvegarde de la municipalité, sans coût additionnel;

CONSIDÉRANT QU'en échange d'espace de stockage gratuit, la MRC souhaite baliser et limiter sa responsabilité dans le cadre d'une entente annuelle, pouvant être résiliée sans pénalité par l'une ou l'autre des parties sur simple préavis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'hébergement sans frais des données de sauvegarde de la municipalité de Saint-Adelme sur le réseau de stockage de la MRC;

QUE le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soit autorisé à signer une entente d'hébergement de données avec la municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 664-12-23

FORUM INTERRÉGIONAL SUR LES RISQUES CÔTIERS 2024 : POUR DES SOLUTIONS HUMAINES EN ADAPTATION!, LES 30 ET 31 MAI 2024 À RIVIÈRE-DU-LOUP

CONSIDÉRANT l'invitation des conseils régionaux de l'environnement (CRE) du Bas-Saint-Laurent, de Chaudière-Appalaches, de la Capitale-Nationale, de la Côte-Nord, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, ainsi que le Regroupement national des CRE du Québec (RNCREQ) au premier Forum interrégional sur les risques côtiers;

CONSIDÉRANT QUE l'événement, qui se tiendra les 30 et 31 mai 2024 à Rivière-du-Loup, mobilisera des professionnels et des décideurs de cinq régions administratives et aura pour objectif de créer un lieu d'échange interrégional sur l'adaptation aux risques côtiers, cela, en proposant une approche qui mettra l'aspect humain au cœur des discussions;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite renouveler son adhésion au CRE du Bas-Saint-Laurent pour l'année 2024 afin de bénéficier du tarif membre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription au montant de 125 \$ plus les taxes applicables, par personne-membre d'un CRE, pour la participation de monsieur Gérald Beaulieu, préfet, monsieur Olivier Banville, directeur général, à titre de représentant de la MRC de La Matanie au Forum interrégional sur les risques côtiers 2024 : pour des solutions humaines en adaptation!, les 30 et 31 mai 2024 à Rivière-du-Loup;

D'autoriser le remboursement des frais de déplacements, d'hébergement et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 665-12-23

CARTE DE CRÉDIT VISA AFFAIRES DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT la carte de crédit Visa Affaires de la MRC de La Matanie au nom de la directrice générale, madame Line Ross, et son départ à la retraite en date du 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT le besoin d'émettre une nouvelle carte, avec une limite de 10 000 \$, pour le nouveau directeur général en poste au 1^{er} janvier 2024;

CONSIDÉRANT le modèle de résolution de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (ci-après "la Fédération");

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

DE demander l'émission d'une carte Visa Affaires, avec une limite de crédit de 10 000 \$, pour la MRC de La Matanie (personne morale) au nom de monsieur Olivier Banville, directeur général et greffier-trésorier;

QUE la personne morale délègue aux personnes identifiées, ci-après, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (ci-après "les Cartes"), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération;

QUE la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;

QUE la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

QUE les personnes identifiées, ci-après, soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

QUE les personnes identifiées, ci-après, puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;

Nom des délégués (personnes autorisées à gérer le compte) :

- Olivier Banville, directeur général et greffier-trésorier;
- Nancy Desrosiers, directrice à la gestion financière;

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, ou la directrice à la gestion financière, madame Nancy Desrosiers, à signer les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution;

QUE la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 666-12-23

AUTORISATION SIGNATURE – CONTRATS DE PRÊTS DANS LE CADRE DES DOSSIERS FLI ET FLS

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de la gestion des dossiers des prêts que la MRC de La Matanie gère dans le Fonds local d'investissement (FLI) et/ou le Fonds local de solidarité (FLS), le directeur général et greffier-trésorier doit être autorisé à signer les contrats de prêts;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4.8 du Règlement numéro 270-2017 déléguant certains pouvoirs, au directeur général et greffier-trésorier, d'autoriser des dépenses et de passer des contrats pour le compte de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT le mandat de Développement Économique Matanie et le rôle dévolu à son comité d'investissement d'autoriser les dossiers de prêts FLI et FLS;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

D'autoriser monsieur Olivier Banville, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de La Matanie, à signer les documents, incluant les contrats de prêt, dans le cadre des dossiers FLI et/ou FLS.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 667-12-23

AUTORISATION SIGNATURE – QUITTANCES OU MAINS LEVÉES SUR TOUTES HYPOTHÈQUES DANS LE CADRE DES DOSSIERS FLI ET FLS

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de la gestion des dossiers des prêts que la MRC de La Matanie gère dans le Fonds local d'investissement (FLI) et/ou le Fonds local de solidarité (FLS), il y a lieu lorsque les prêts sont remboursés et que les formalités sont accomplies d'émettre des quittances ou mains levées pour toutes les hypothèques en lien avec lesdits dossiers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser monsieur Olivier Banville, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de La Matanie, à signer les documents pour donner quittances ou mains levées sur toutes hypothèques dans le cadre des dossiers FLI et/ou FLS.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 668-12-23

AUTORISATION DE SIGNATURE, PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER, DE TOUS LES DOCUMENTS REQUIS DANS L'EXERCICE DE SES FONCTIONS

CONSIDÉRANT la nomination de monsieur Olivier Banville à titre de directeur général et greffier-trésorier de la MRC de La Matanie effective à compter du 1^{er} janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

QUE, dans le cadre de ses fonctions, monsieur Olivier Banville, directeur général et greffier-trésorier, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC de La Matanie, les divers documents, contrats et effets bancaires.

ADOPTÉE

MARCHÉ PUBLIC DE LA MATANIE

RÉSOLUTION 669-12-23

MARCHÉ PUBLIC – DIRECTIVE DE CHANGEMENT A-02

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de la directive de changement A-02 concernant des travaux d'architecture et les coûts soumis par l'entreprise Habitat Construction;

CONSIDÉRANT QUE les travaux visent à corriger une problématique d'infiltration d'eau affectant le bâtiment de services, propriété de la ville de Matane;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux imprévus à la directive de changement A-02, représente une facture de 1 611,61 \$, avant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise le directeur général adjoint à signer la directive de changement A-02;

QUE des démarches soient effectuées pour que ces frais puissent être facturés à la ville de Matane.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 670-12-23

MARCHÉ PUBLIC – DIRECTIVE DE CHANGEMENT S-03

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de la directive de changement S-03 concernant des travaux de structure et les coûts soumis par l'entreprise Habitat Construction;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux imprévus à la directive de changement S-03, représente une facture de 416,76 \$, avant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les travaux visent à corriger un problème d'infiltration d'eau affectant le bâtiment de services, propriété de la ville de Matane;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise le directeur général adjoint à signer la directive de changement S-03;

QUE des représentations soient entreprises afin que ces travaux puissent être facturés directement à la ville de Matane.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 671-12-23

MARCHÉ PUBLIC – DIRECTIVE DE CHANGEMENT C-01

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de la directive de changement C-01 concernant des travaux civils (protection d'une vanne) et les coûts soumis par l'entreprise Habitat Construction;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux imprévus à la directive de changement C-01, représente une facture de 1 300,67 \$, avant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été demandés directement par la ville de Matane à l'entrepreneur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise le directeur général adjoint à signer la directive de changement C-01;

QUE des représentations soient effectuées pour que les travaux soient directement facturés à la ville de Matane.

ADOPTÉE

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 672-12-23

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité de fermer la séance.

ADOPTÉE

(signé)

Le préfet,
Gérald Beaulieu

(signé)

La directrice générale et greffière-trésorière,
Line Ross, M.B.A.

Je, soussigné, Gérald Beaulieu, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet,
Gérald Beaulieu*